

Sécurité

Rapport de l'épreuve de travaux pratiques CCP 15 :

Il est très surprenant de voir que les candidats **ne répondent pas aux questions relatives à la sécurité et aux précautions à prendre lors des manipulations.**

Rapport de l'épreuve mixte de Mines-Ponts 15 :

Les principales consignes sont rappelées en début de séance par un examinateur à savoir :

- Port d'une tenue adéquate (chaussures fermées, pantalons longs)
- Gants jetables non souillés, lunettes ou sur-lunettes de protection
- Manipulation sous hotte quand cela est expressément indiqué dans le texte
- Rejet des produits organiques ou métaux lourds dans les bidons adéquats.

Tout manquement à ces règles élémentaires de sécurité sera sanctionné par le jury.

Rapport de l'épreuve de travaux pratiques des ENS 15 :

En ce qui concerne la sécurité, le port des protections individuelles (lunettes, blouses, chaussures fermées) est respecté. La blouse est un élément de protection, elle doit être fermée et avoir des manches suffisamment longues.

En ce qui concerne les gants, les candidats ont parfois du mal à les utiliser à bon escient ou à en changer lorsque c'est nécessaire (l'utilisation des gants n'est pas limitée qu'aux produits corrosifs). La manipulation d'objets très chauds (agitateurs chauffants chauds, banc Köfler) ne peut se faire en portant les gants.

Rapport de l'épreuve de travaux pratiques de l'X 15 :

Il est rappelé que les gants (latex ou nitrile) offre une protection limitée et qu'il faut les changer régulièrement et les jeter dans la poubelle appropriée. Ils doivent en particulier être retirés pour la rédaction du compte rendu.

La tenue vestimentaire est un élément de sécurité à part entière, il faut donc impérativement éviter les jupes, robes, shorts, claquettes ainsi que les chaussures de type nu-pieds et préférer les chaussures fermées et les pantalons. Ces consignes sont très bien été suivies par l'ensemble des candidats. L'utilisation de lentilles de contact est à proscrire.

Il est évident que concernant la sécurité au sens large, toute attitude dangereuse sera toujours sévèrement sanctionnée.

Rapport de l'épreuve de travaux pratiques des ENS 15 :

Malgré une annexe indiquant la toxicité des produits employés à la fin de chaque sujet, bien souvent lorsqu'ils sont interrogés en cours d'épreuve, les candidats n'ont pas d'idée des dangers représentés par les produits qu'ils sont en train de manipuler. Peu de candidats connaissent la signification des pictogrammes de sécurité. De même pour l'existence et la signification des phrases H et P. Cette méconnaissance conduit à une mauvaise utilisation des équipements de protection (sorbonne, gants...).

Rapport de l'épreuve mixte de Mines-Ponts 15 :

Il est interdit d'apporter dans l'enceinte de la salle de la nourriture ou des bouteilles d'eau. Les étudiants assoiffés ont à leur disposition des bouteilles d'eau et des verres dans une salle annexe.